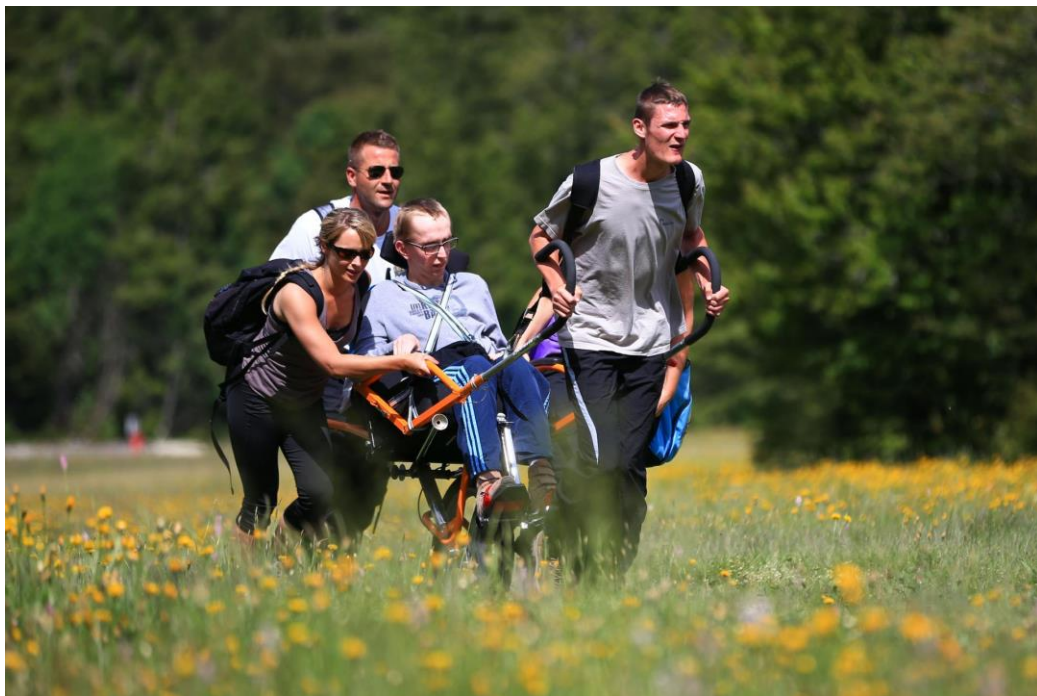




#5ServiceCivique

Le Service Civique fête ses 5 ans !

85 000 jeunes engagés depuis sa création en 2010.
Aujourd'hui, un nouveau défi : 170 000 volontaires par an.



ÉMILIE WICK - L'union fait la force - 1^{er} prix du Jury & prix régional d'Alsace
Concours Photo des jeunes engagés #ReflexeCivique

DOSSIER DE PRESSE 9 mars 2015

Contacts presse :

The Desk - Laurence de la Touche l.delatouche@thedesk.fr 01 40 54 19 73
Service Civique – Anne-Claire Dhennin anne-claire.dhennin@service-civique.gouv.fr 06 27 39 46 74

SOMMAIRE

- I. Pourquoi un Service Civique?.....P.3**
 - 1. Le Service Civique, un dispositif au service de l'engagement des jeunes et de la cohésion nationale**
 - 2. Les objectifs du Service Civique**
 - 3. L'Agence du Service Civique : gouvernance et fonctionnement**

- II. Après 5 ans d'engagement, le Service Civique a fait ses preuves.....P.6**
 - 1. Auprès des jeunes et des organismes d'accueil : chiffres clés**
 - 2. Un dispositif plébiscité... mais également victime de son succès**
 - 3. Un impact mesurable auprès de toutes les parties prenantes**

- III. Quels enjeux à venir pour le Service Civique ?.....P.9**
 - 1. Mieux répondre aux demandes des jeunes et à celles des organismes d'accueil**
 - 2. Préserver ce qui a fait le succès du Service Civique : la qualité des missions**
 - 3. L'ouverture aux fonds privés**
 - 4. Mieux intégrer le Service Civique dans un parcours de citoyenneté global**

- IV. 2015 : mobilisation générale pour un Service Civique « Universel ».....P. 11**
 - 1. 5 ans du Service Civique : un anniversaire placé sous le signe de l'action**
 - 2. Le premier partenariat de co-financement privé avec la Fondation CNP Assurances**
 - 3. Une forte et grande mobilisation du gouvernement, portée par le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre en charge de la Jeunesse.**
 - 4. Une communication ciblée en direction des jeunes**

Plus qu'une politique publique pour la jeunesse, le Service Civique est une politique publique pour tous, porteuse d'un « vivre ensemble » positif et régénéré. Avec pour objectif de renforcer la cohésion sociale et la mixité sociale, le Service Civique permet à tout jeune de 16 à 25 ans de s'engager dans une action au service de l'intérêt général. Créé par la loi du 10 mars 2010 et soutenu par un large consensus politique, le Service Civique fête ses cinq ans. **85 000 jeunes** de tous horizons d'un point de vue social, scolaire ou géographique, se sont engagés depuis 2010 pour **plus de 81,5 millions d'heures** à participer à un projet collectif, se rendre utiles à leur collectivité et découvrir de nouveaux territoires, sociaux, géographiques ou professionnels dans des domaines aussi variés que la solidarité, le sport, l'éducation, la culture, les loisirs, l'environnement, l'international...

I. Pourquoi un Service Civique ?

1. Le Service Civique, un dispositif au service de l'engagement des jeunes et de la cohésion nationale

Avant comme après la réforme du Service National en 1997, de nombreuses formes de volontariat civil ont été développées. L'objectif affiché était de créer une dynamique d'intégration des jeunes dans la société et de renforcer leur adhésion aux valeurs de la République.

La « crise des banlieues » en novembre 2005 a relancé la réflexion sur un service civil unifié et visible, favorisant l'engagement des jeunes, notamment les plus en difficulté.

La loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances a ainsi créé le service civil volontaire (SCV). L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) a été chargée de sa mise en œuvre, notamment en délivrant un agrément aux organismes proposant d'accueillir, pour des missions d'intérêt général, des jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans.

Une proposition de loi sénatoriale a été à l'origine de la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010, qui a instauré le Service Civique comme une composante du Service National universel. Celui-ci se substitue au service civil volontaire, rassemble les principaux volontariats sous un statut homogène, rationalise le fonctionnement administratif et technique du volontariat, et accentue sa valorisation afin de permettre à davantage de jeunes d'en bénéficier. Cette loi a été adoptée à la quasi-unanimité.¹

2. Les objectifs du Service Civique

○ Agir en faveur de l'intérêt général

En cinq ans, le Service Civique a concerné près de 85 000 jeunes. Il constitue une priorité pour François Hollande, président de République, qui a annoncé l'objectif de 170 000 volontaires par an le plus rapidement possible et réaffirmé cette ambition lors de sa conférence de presse du 5 février dernier.

L'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit :

- d'un engagement volontaire d'une **durée de 6 à 12 mois** ;
- pour l'accomplissement d'une **mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions** reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence ;
- représentant au moins 24 heures hebdomadaires ;
- donnant lieu au **versement d'une indemnité** prise en charge par l'Etat, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil, pour un total de **573 euros net par mois** ;
- ouvrant droit à un **régime complet de protection sociale** financé par l'Etat ;
- pouvant être effectué auprès d'**organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public**, en France ou à l'étranger.

¹ Source : Rapport de la Cour des Comptes

A quoi sert le Service Civique ? Quelques exemples de missions d'intérêt général

- à **lutter contre l'isolement des personnes âgées** : missions solidarité des Petits frères de pauvres, missions dans les CCAS, avec l'appui des mairies, en maisons de retraite, en foyers d'accueil ou à domicile.
- à **faire de la prévention santé** : brigades "anti chik" à la Martinique pour expliquer à la population les méthodes de prévention du chikungunya (ARS de Martinique)
- à **faire du soutien scolaire dans les quartiers populaires** (AFEV, mission éducation pour tous)
- à **aider les habitants en logement social à faire des économies d'énergie** (Unis-Cité, mission environnement)
- à **organiser une exposition sur l'histoire d'un quartier populaire en cours de rénovation** (mairie de Courcouronnes, missions de mémoire et citoyenneté)
- à **participer à la reconstruction d'Haïti** (mission de solidarité internationale)
- à **développer la pratique sportive des publics qui en sont éloignés** - personnes âgées, personnes handicapées - (sport, clubs sportifs toutes disciplines confondues)
- à **soutenir les opérations de sécurité civile auprès des pompiers volontaires** (mission d'intervention d'urgence, SDIS).

○ Répondre au besoin d'engagement de la jeunesse, l'accompagner dans son parcours de vie citoyenne

Les défis sociaux et environnementaux qui attendent les nouvelles générations sont immenses. Le Service Civique entend à la fois mobiliser la jeunesse pour y faire face, et proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront **mûrir, prendre confiance en eux, gagner en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.**

C'est une période clé au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout **une étape de vie d'éducation citoyenne par l'action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.**

Dès la petite enfance, les différentes étapes de la vie, en milieu scolaire (école, collège, lycée) tout comme les activités périscolaires (clubs sportifs, associations, etc.), favorisent le « vivre ensemble » et jouent également un rôle dans ce parcours citoyen. La **Journée de Défense et Citoyenneté**, obligatoire pour tous les jeunes de 16-17 ans, s'inscrit dans cet objectif de sensibilisation à la citoyenneté, au cours de laquelle le Service Civique est présenté à tous les jeunes.

3. L'Agence du Service Civique : gouvernance et fonctionnement

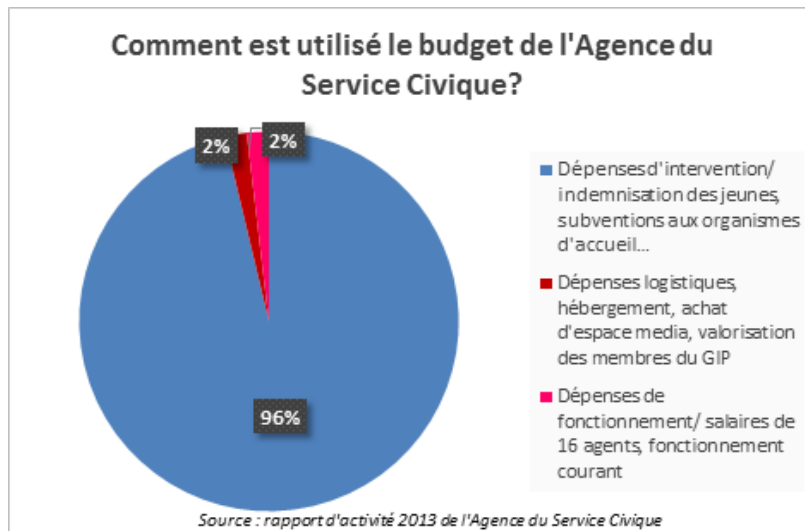
Créée en 2010 pour mettre en place et encadrer le Service Civique, l'Agence du Service Civique est notamment chargée de définir les orientations stratégiques, d'assurer la gestion des agréments et des engagements, de promouvoir et de valoriser le Service Civique, de contrôler et d'évaluer sa mise en oeuvre. Elle s'appuie sur les représentants de l'État dans les régions et les départements, ainsi que sur le réseau des correspondants à l'étranger de l'association France Volontaires.

A la suite de Martin Hirsch, l'Agence est présidée par François Chérèque depuis le 1^{er} janvier 2014. Elle est structurée autour :

- **D'un Conseil d'Administration***, composé des membres ayant contribué à la constitution de l'Agence (le ministère chargé de la jeunesse ; l'ACSé ; l'INJEP ; l'association France Volontaires) et de personnalités qualifiées reconnues dans le champ du volontariat.
- **D'un Comité Stratégique**, regroupant notamment des représentants des organismes d'accueil, des jeunes volontaires, des parlementaires... qui éclaire les décisions du Conseil d'administration.

Les organismes qui souhaitent accueillir des jeunes en mission de Service Civique **déposent une demande d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique** ou auprès de ses délégués territoriaux, dans les services de l'Etat en régions ou dans les départements, en fonction de leurs champs d'action.

Au 1er janvier 2015, le **budget prévisionnel de l'Agence du Service Civique s'élevait à 173 millions d'euros pour l'année 2015**. L'Etat en est le principal financeur. Ce budget sera prochainement complété par de nouveaux crédits.

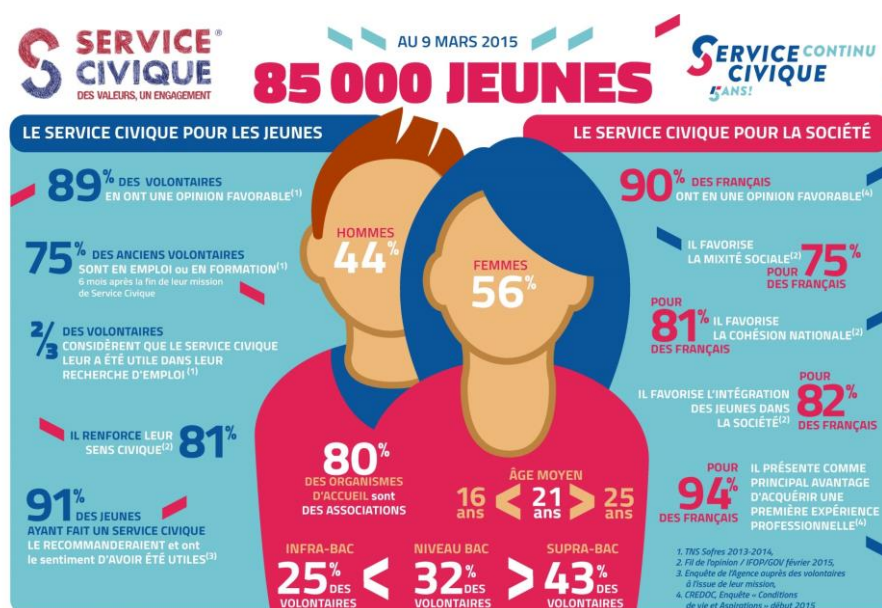


II. Après 5 ans d'engagement, le Service Civique a fait ses preuves

1. Auprès des jeunes et des organismes d'accueil : chiffres clés

○ 85 000 jeunes engagés depuis 2010

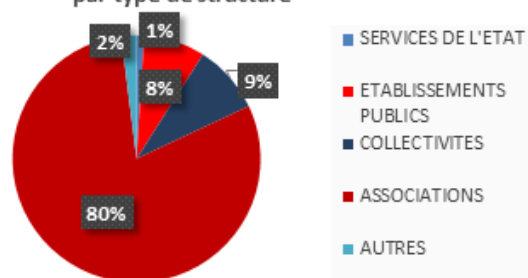
Cinq ans après sa création, le Service Civique a rencontré son public et fête ses 5 ans avec un bilan positif : ainsi, 85 000 jeunes ont effectué une ou plusieurs missions depuis 2010, soit plus de **81,5 millions d'heures d'engagement au service de l'intérêt général**. Nouvel objectif : 170 000 volontaires par an.



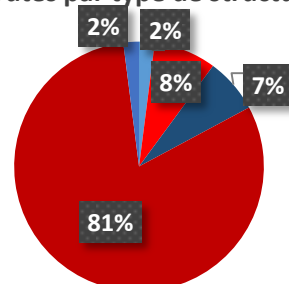
- Les volontaires sont majoritairement des femmes (56%) et leur âge moyen est de 21 ans.
- Les niveaux de formation comme la situation à l'entrée sont très variés. 43% des volontaires ayant démarré leur mission en 2013 ont un niveau de formation supérieur au bac, 32% un niveau bac, et 25% d'entre eux ont un niveau inférieur au bac.

○ 80% des organismes d'accueil agréés en 2013 sont des associations. Elles réalisent 84% des recrutements effectifs des volontaires.

Répartition des organismes agréés par type de structure



Répartition des volontaires recrutés par type de structure



○ Les missions de solidarité en tête

01 - Solidarité	25,8%
02 - Santé	3,5%
03 - Education pour tous	18,8%
04 - Culture et loisirs	17,9%
05 - Sport	12,8%
06 - Environnement	10,1%
07 - Mémoire et citoyenneté	7,8%
08 - Développement international et action humanitaire	2,3%
09 - Intervention d'urgence	1,1%

Source : rapport d'activité 2013, Agence du Service Civique

2. Un dispositif plébiscité... également victime de son succès

Le Service Civique n'est pas seulement un succès auprès des jeunes engagés et des bénéficiaires : il est aussi perçu très positivement par les Français dans leur ensemble. La dernière enquête « Conditions de vie et Aspirations » réalisée début 2015 auprès d'un échantillon de 2 000 personnes âgées de 18 ans et plus par le CREDOC, révèle que **9 Français sur 10 ont une opinion favorable du Service Civique**, notamment parce qu'il permet aux jeunes d'acquérir une première expérience utile (34% des réponses). ¼ des jeunes de moins de 30 ans déclarent par ailleurs connaître une personne ayant effectué une mission de Service Civique.

Un dispositif plébiscité, dont la notoriété augmente et qui génère mécaniquement une demande croissante, celle-ci n'étant pas toujours satisfaite. L'accessibilité est le principal inconvénient du Service Civique pour les moins de 30 ans, corroboré par 18% des Français (nombre de places limitées, âge limité...).

Du côté des volontaires, les avis sont très positifs, comme en témoignent les études réalisées en 2013 par TNS Sofres: « L'impact du Service Civique sur ceux qui l'ont fait » et 2014 « Les volontaires en Service Civique et leur rapport au vote, à l'engagement et à la citoyenneté ». Ainsi :

- 91% des anciens volontaires pensent qu'ils ont pu faire quelque chose d'utile socialement.
- 92% des anciens volontaires déclarent que le sentiment d'être utile aux autres est quelque chose d'important pour eux, dont 43% pour qui c'est essentiel.
- Le sentiment de pouvoir changer les choses est bien davantage partagé par les anciens volontaires que pour les jeunes Français en général. 76% des premiers pensent pouvoir contribuer à ce que les choses bougent là où ils habitent contre 56% des jeunes miroirs.

Vecteur de cohésion nationale et porteur d'un meilleur vivre ensemble positif, le Service Civique et l'engagement citoyen qu'il porte deviennent l'affaire de tous, et pas uniquement des jeunes. Des résultats confirmés par le dernier baromètre de l'opinion de février 2015 (IFOP/GOV), qui révèle les éléments suivants :

- 82% des français, le Service Civique permet de « favoriser l'intégration des jeunes dans la société » ;
- 81% des français pensent qu'il « améliore la cohésion nationale en faisant rencontrer des jeunes issus de cultures et de milieux différents » ;
- 75% des français estiment que le Service Civique permet de « favoriser la mixité sociale ».

3. Un impact positif auprès de toutes les parties prenantes

○ Les effets du Service Civique sur les bénéficiaires

L'expérience du Service Civique vécue par les bénéficiaires témoigne de ses effets positifs, et parmi eux le renouvellement des liens avec la jeunesse.

Réalisée par Plein Sens, une enquête de terrain, démarrée en février 2015, visant à évaluer l'utilité sociale et les impacts du Service Civique sur les personnes bénéficiaires âgées, bien souvent isolées, dans le Nord-pas-Calais, livre des premiers témoignages significatifs :

« Ils sont gentils, ils viennent discuter, je les estime pour ce qu'ils font »

« En janvier, ils ont fêté mon anniversaire (...), ils m'ont fait un gâteau. Même mon fils ne m'a pas appelé pour me le souhaiter »

« Ils viennent ici pour être agréables. Ils sont sympathiques. Ils viennent relever le moral de certaines personnes, mais moi j'ai le moral ouais. »

« Le problème en plus, c'est qu'on reste sur le souvenir d'avant quand le nouveau arrive. Là, pour le prochain, la barre est très très haute. »

Même si l'intégralité des résultats de cette enquête ne sera connue qu'au printemps 2015, les premières investigations conduites sur le terrain ont permis d'identifier 4 grandes catégories d'impacts du Service Civique sur les bénéficiaires :

- **Un changement organisationnel, et notamment davantage de temps d'animation et de présence dédiée**
 - La présence d'un volontaire permet de démultiplier le temps de l'animateur, de varier les types d'activités proposées, de développer des temps privilégiés « gratuits » avec la personne âgée, en proposant des idées d'animation modernes et originales.
- **Une réelle valorisation de la personne âgée**
 - La présence d'un volontaire redonne un rôle, une estime de soi et une vie sociale aux bénéficiaires.
 - Elle offre aussi la possibilité pour les personnes âgées de retrouver une sociabilité entre elles, à la rencontre d'autres personnes âgées suivies par un jeune en Service Civique.
- **Un positionnement différent de celui des professionnels**
 - Les jeunes en Service Civique ont la possibilité d'organiser des sorties individuelles, et des visites systématiques dans les chambres des résidents.
 - Leur mission va au-delà des besoins premiers, comble la « non-traitance ». Leur dynamisme et leur bonne humeur permet de libérer l'échange avec les personnes âgées sur leur vie, leurs perspectives au-delà de leur mission.
- **L'autonomie et la prévention**
 - Les missions sont l'occasion de faire ou refaire des activités que la personne âgée n'osait ou ne pouvait plus faire seule (sorties, cuisine, entretien de la maison...)
 - D'apprendre des activités nouvelles (Skype, jeux en ligne...)
 - Elles permettent d'assurer un rôle de veille auprès des personnes à domicile.
 - Ainsi, le Service Civique permet de lutter **contre la perte d'autonomie, de restituer les marges d'autonomie ou d'en élargir le champ, et de repérer les situations difficiles.**

○ Quelques organismes d'accueil témoignent

L'association BSFA (Banlieues Sans Frontières en Action) propose depuis 2012 des missions au sein de l'Hôpital Henri Mondor, à Créteil (Val-de-Marne). Les jeunes y sont notamment chargés d'accueillir et d'orienter les patients au sein de l'hôpital. *« Une mission essentielle dans notre établissement, commente Patrick Rocheteau, responsable de la sécurité. Et ces jeunes nous apportent un dynamisme et un enthousiasme bienvenus ! »* Quant au Dr Caroline Barau, qui joue le rôle de tuteur de ces jeunes dans le cadre de leur mission, elle apprécie de *« pouvoir échanger avec eux, les aider dans leurs choix professionnels, et leur faire découvrir la richesse des métiers de l'hôpital »*.

Julien Monier, éditeur du magazine associatif et numérique *essone.info*, voit quant à lui un fonctionnement *« gagnant-gagnant »* dans les missions de Service Civique qu'il propose. *« Nous recevons des jeunes impliqués, qui nous donnent leur temps et leur énergie »,* explique-t-il. *« En contrepartie, chaque volontaire apporte du sang neuf, de nouvelles idées, des sujets à creuser... cela nous enrichit beaucoup »*.

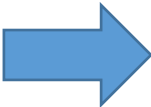
Plus de témoignages en vidéo à découvrir [ici](#)

○ Du « plus » pour les volontaires en mission de Service Civique

Partie intégrante du parcours d'un jeune, les missions de Service Civique peuvent donner droit, comme un cursus d'études, à des **crédits ECTS** (Crédits Universitaires) validés dans de nombreuses écoles et universités. Ainsi, comme de nombreuses universités en France, l'ESSEC a signé, le 15 octobre 2014, une convention avec l'Agence du Service Civique. Certains volontaires, repérés en cours de mission pour la qualité de leur engagement, peuvent quant à eux intégrer [l'Institut du Service Civique](#) à l'issue de leur mission, qui leur ouvre la voie vers des parcours de formations, de projet professionnel ou de création d'activité.

Mais ces missions se révèlent aussi **très utiles en matière de recherche d'emploi** : selon un sondage TNS Sofres de 2014, (61 %) des anciens volontaires estiment que leur expérience de Service Civique les a aidés ou va les aider à trouver un emploi. 80% le mentionnent sur leur CV, et 62% estiment que les employeurs potentiels se montrent intéressés par ce point lors des entretiens d'embauche. Au total, selon cette même étude, **75% des jeunes se trouvent en emploi ou en formation, six mois après la fin de leur mission de Service Civique.**

« J'ai eu l'occasion de découvrir de plus près les métiers de la nature, qui sont ma passion depuis l'enfance, explique Pierre, volontaire au Parc Naturel de Port-Cros. Cela m'a confirmé dans mon choix de vie, celui de faire un métier à l'extérieur, tourné vers la protection de l'environnement. Je retiens en particulier, dans les notions que m'a apportées cette mission, celle du respect : celui des autres, mais aussi de la nature. Une expérience très forte pour moi ».



Le Service Civique est bien plus qu'une politique publique pour la jeunesse, c'est une politique publique pour tous, de cohésion nationale, porteuse d'un mieux vivre ensemble. Il est donc gagnant pour le jeune et gagnant pour la Nation. Notre pays semble douter de « sa » jeunesse, trop individualiste, presque « désenchantée », indifférente à l'autre, détachée de la notion d'intérêt général. Le Service Civique fait la démonstration quotidiennement que notre pays peut reprendre confiance en lui-même et améliorer la vie de milliers de personnes sans bouleversements ni conflits inutiles, simplement par l'initiative et l'engagement citoyen.

III. Quels enjeux à venir pour le Service Civique ?

1. Mieux répondre aux demandes des jeunes et celles des organismes d'accueil

Aujourd'hui, **pour une mission de Service Civique, on évalue en moyenne que quatre candidatures ne sont pas satisfaites**. De leur côté, les organismes désireux de proposer des missions ne manquent pas : l'Agence du Service Civique reçoit chaque semaine des nouvelles demandes d'organismes souhaitant accueillir des volontaires pour la première fois. Mais tous n'ont pas pu être agréés, faute de crédits.

2. Préserver ce qui a fait le succès du Service Civique : la qualité des missions

Si les jeunes manifestent un tel enthousiasme pour le Service Civique, c'est que les missions qu'ils effectuent dans ce cadre représentent un réel engagement citoyen, concret et enrichissant. Mais aussi qu'ils ont pu choisir le domaine dans lequel ils souhaitaient s'engager, en accord avec leurs appétences et centres d'intérêts. Tout l'enjeu pour l'Agence du Service Civique est aujourd'hui de veiller à **la qualité et la diversité de ces missions**, et de se doter d'un mode de gouvernance qui permette de continuer, à plus grande échelle, le travail de sélection et de validation des missions assuré aujourd'hui.

3. Diversifier le financement et impulser l'ouverture aux fonds privés

C'est l'une des 29 propositions de François Chérèque dans son rapport *Liberté, Egalité, Citoyenneté : un Service Civique pour tous*, remis le 11 juillet 2014 à Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre des droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. L'un des axes forts du développement possible du Service Civique est de permettre un co-financement de missions par des fonds privés, tout en respectant l'intérêt général des missions proposées, les objectifs et l'esprit de la loi.

Aujourd'hui, plusieurs entreprises ou fondations sont partenaires de l'Agence du Service Civique et offrent des avantages directement aux jeunes dans le cadre de leur mission en Service Civique comme : des tarifs préférentiels sur des frais du quotidien, en transport ou en téléphonie par exemple, des journées de découverte des métiers et de l'entreprise, des bourses pour voyager, des offres de protection et assurance spécifiques, etc. Cette politique s'amplifie et se poursuit, avec des partenariats pérennes, afin de faire mieux reconnaître par l'entreprise l'engagement des jeunes et de le valoriser dans le parcours des jeunes.

Retrouvez [ici](#) l'ensemble des partenaires de l'Agence du Service Civique.

4. Mieux intégrer le Service Civique dans un parcours de citoyenneté global

Pour jouer pleinement son rôle, le Service Civique doit se définir au sein d'une réflexion plus large sur ce qui, aujourd'hui, motive et construit l'engagement citoyen d'un jeune, dès l'école (avec notamment le « Nouveau Parcours Citoyen », mis en œuvre dès la rentrée 2015), puis au collège – par exemple en proposant des « stages citoyens » aux élèves.

La JDC (Journée Défense et Citoyenneté), qui promeut le Service Civique auprès des 16 et 17 ans, fait quant à elle **l'objet d'un partenariat spécifique entre la Direction du Service National et l'Agence du Service Civique**.

Au-delà des dispositifs publics de sensibilisation, c'est aussi au monde économique –et notamment aux recruteurs- de reconnaître et de valoriser le temps d'engagement des jeunes, facteur de richesse et d'ouverture pour l'entreprise.

IV. 2015 : mobilisation générale pour un Service Civique « universel »

Le 5 février 2015, le président de la République a annoncé lors de sa conférence de presse sa volonté de rendre le Service Civique « universel », c'est-à-dire accessible à tous ceux qui souhaitent s'engager. Dans ce cadre, le Service Civique change de dimension et l'Agence du Service Civique donne le coup d'envoi d'une année-anniversaire, #ServiceCivique, placée sous le signe de l'action, la sensibilisation et la pédagogie.

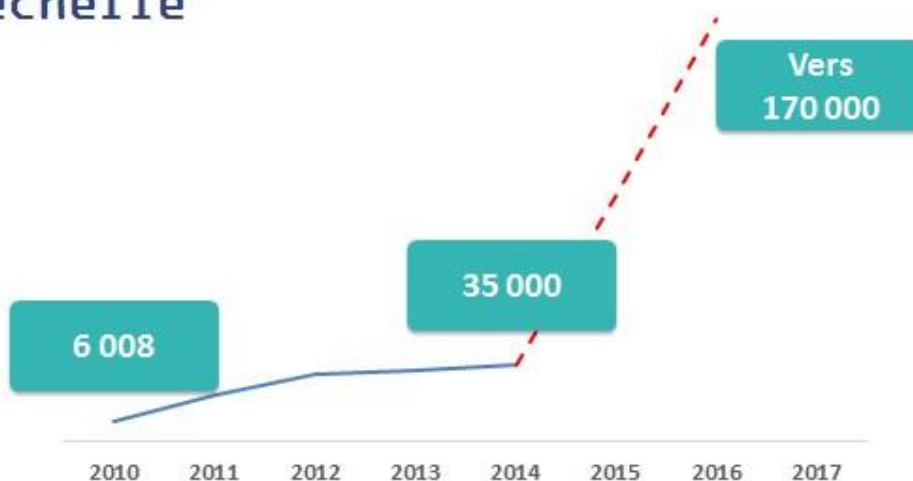
1. 5 ans du Service Civique : un anniversaire placé sous le signe de l'action

Le Service Civique se donne les moyens de la prospective, de penser l'avenir : c'est le propos de son événement-anniversaire, qui s'étendra sur l'ensemble de l'année 2015. Avec, en ouverture, le Colloque Civique et Citoyen consacré à l'« engagement des jeunes pour une société plus solidaire » le 9 mars 2015 à l'Assemblée Nationale. Puis, **partout en France -métropolitaine et Outre-mer- un anniversaire déconcentré**, afin de démultiplier la visibilité au niveau des territoires, eux-mêmes très impliqués.

A cette occasion, 60 jeunes en mission de Service Civique au sein de diverses structures associatives et collectivités (comme par exemple La ligue de l'Enseignement, AFEV, Unis-Cité, La Croix Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire, Mairie d'Evry, Ville de Paris, Les Enfants du Canal, Animafac, Energie Jeunes, Pompiers de Paris, Génépi, OFAJ, UNML, UFCV, AP-HP...) rencontrent le président de l'Assemblée nationale, puis le président de la République, pour échanger sur les questions de l'engagement de la jeunesse et de la citoyenneté, et imaginer le Service Civique de demain.

Afin de mieux faire connaître et reconnaître le Service Civique auprès du plus grand nombre (parents, formateurs et éducateurs, institutionnels, entreprises, etc.), François Chérèque, président de l'Agence du Service Civique, se déplacera dès la mi-mars, et tout au long de l'année 2015, à la rencontre des jeunes sur plus d'une dizaine de dates en métropole et Outre-mer. La première étape a lieu à la Grande Halle de la Villette à Paris, à l'occasion des 20 ans d'Unis-Cité en présence du président de la République, et de 2 000 volontaires en Service Civique.

En 2015, le Service Civique change d'échelle



2. Le premier partenariat de co-financement privé avec la Fondation CNP Assurances

Autre innovation importante pour 2015, l'Agence du Service Civique s'allie avec la Fondation CNP Assurances pour développer le Service Civique dans le domaine de la santé.

Ce partenariat vise à développer un projet citoyen « pour les jeunes et par les jeunes », afin de **lutter contre les inégalités sociales en matière de santé**. Financés à hauteur de 300 000 euros par la Fondation CNP Assurances, **les missions de Service Civique concerneront 50 volontaires, qui effectueront auprès de leur pairs, notamment les jeunes les plus vulnérables, des missions d'information, de sensibilisation et de prévention sur des problématiques de santé** : conduites addictives et à risques, droits des jeunes en matière de santé, sensibilisation au bien manger, contraception...

3. Une forte et grande mobilisation du gouvernement, portée par le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre en charge de la Jeunesse.

François Hollande, président de la République, met une attention particulière en faveur de la jeunesse, comme l'un des axes forts de ses engagements, et met tout en œuvre pour développer le Service Civique et le rendre accessible à tous. Première étape dès le 11 juillet 2014 : pour accroître le nombre de missions proposées aux jeunes, le gouvernement a décidé de doter l'Agence du Service Civique de 100 millions d'euros de budget supplémentaires, sur trois ans (2015 – 2017).

Lors de la conférence de presse du 5 février 2015, le président de la République a annoncé « un Service Civique universel », permettant à tout jeune qui souhaite s'engager de le faire et le rendre ainsi accessible à tous. La mobilisation sans précédent de tous les ministères et corps d'Etat, y compris des élèves de **l'Ecole Nationale d'Administration** qui vont dédier six mois au Service Civique, va permettre le développement futur du Service Civique.

D'autres propositions sont envisagées. François Chérèque, président de l'Agence du Service Civique, dans son rapport, évoquait par exemple les **contributions d'autres ministères** ou le recours à des crédits variés (fonds européens, fonds privés, etc.). De son côté, Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, a annoncé le 24 février 2015 la création d'un [programme national de Service Civique "Transition énergétique, climat et biodiversité"](#), proposant 15 000 missions dans le domaine de l'environnement d'ici à 2017, dont 5 000 immédiatement.

4. Une communication ciblée en direction des jeunes et de leur cercle

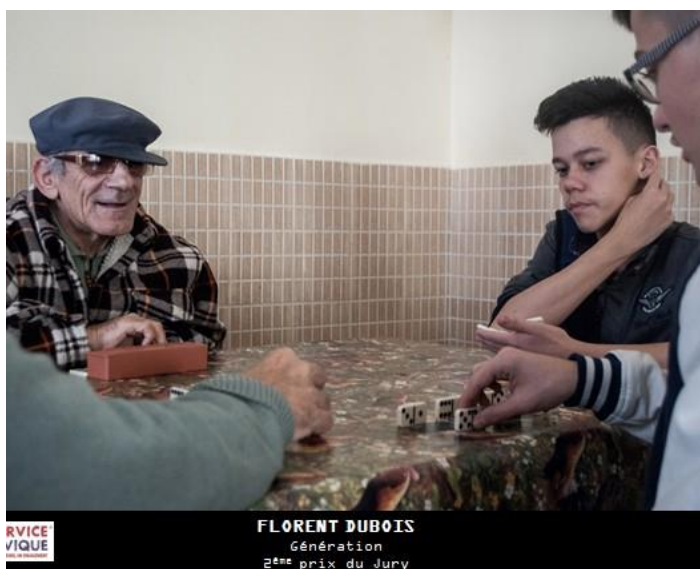
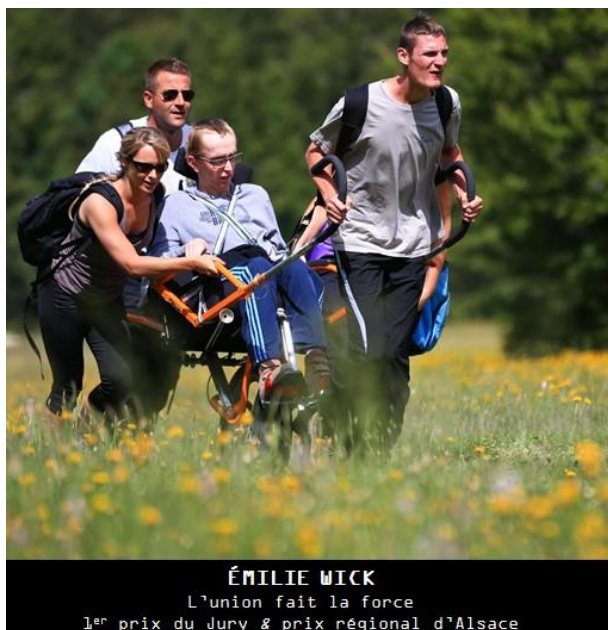
Pour l'Agence du Service Civique et tous ses acteurs, il s'agit de faire connaître davantage ce qu'est le Service Civique auprès des jeunes et de leurs proches, et du grand public, grâce notamment :

- Au **site www.service-civique.gouv.fr**, repensé pour une meilleure ergonomie depuis le 11 septembre 2014. Il totalise en période de campagne web (trois vagues par an) plus de 120 000 visites hebdomadaires et 100 000 visiteurs uniques. Les comptes Facebook et Twitter du Service Civique affichent également de belles performances, avec respectivement 120 000 et 3400 fans en mars 2015.
- A un **concours photos, #ReflexeCivique, lancé le 12 janvier 2015**, qui proposait à tous les volontaires (actuels ou anciens) en Service Civique d'illustrer leur engagement. Avec **plus de 900 photos** proposées par les jeunes et 19 régions représentées, l'opération est un réel succès. Les photos lauréates, décernées par un jury composé de professionnels de l'image et également par le public, font l'objet d'une **exposition itinérante** dès la mi-mars en France. Elle se poursuivra tout au long de l'année 2015. Première date de l'exposition à l'Assemblée nationale le 9 mars 2015, à l'occasion du Colloque Civique et Citoyen qui célèbre les cinq ans du Service Civique.

Composition du Jury du concours photos #ReflexeCivique :

- François Chérèque, président d'honneur
- Marin Karmitz, exploitant, distributeur des cinémas MK2, producteur, réalisateur
- Thierry Bouët, photographe
- Timothée de Fombelle, écrivain
- Sylvain Leser, photographe
- Sima Gafarzadet, ancienne volontaire au sein de l'association Animafac
- Kadiatou Mbengue, ancienne volontaire au sein de l'association Unis-Cité

Quelques photos lauréates :



- **Au lancement dès janvier 2015 de la websérie « L'instant S ».** Mettant en scène des jeunes d'origines et de parcours divers, elle évoque sur un ton décalé les « clichés » associés au Service Civique. Quatre épisodes (moins de trois minutes) pour quatre contextes différents : « Le Pari » met en scène un jeune décrocheur, « Le test » parle d'un jeune diplômé sans projet d'avenir, « L'entretien » évoque un jeune souhaitant se réorienter et « L'annonce » décrit la méconnaissance du Service Civique par l'entourage du jeune. A découvrir [ici](#).
- **A des liens renforcés entre le Mouvement associatif et l'Agence du Service Civique** pour penser les missions de demain, et diffuser la culture du Service Civique partout sur le territoire.

Toutes les informations sur le site www.service-civique.gouv.fr ,

Espace « A propos de nous »

Suivez-nous : @ServiceCivique

#ServiceCivique